

## La prévention et la réduction du chômage de longue durée dans une perspective d'action territoriale

### Déclaration du Groupe Professions libérales

Le chômage de longue durée s'est installé dans notre pays de façon massive.

En 2019, 2,5 millions de personnes actives étaient au chômage dont 1 million l'était depuis 1 an ou plus et un demi-million l'était depuis 2 ans ou plus.

Si la situation était déjà préoccupante avant la pandémie, depuis, elle est devenue alarmante.

En raison de la crise sanitaire, un demi-million d'emplois ont déjà été supprimés et l'UNEDIC prévoit la destruction de 900 000 emplois d'ici fin 2020 avec l'hypothèse d'une chute du PIB de 11,2 %.

Rien qu'en Ile de France, le nombre de chômeurs pourrait même dépasser le million d'ici la fin de l'année.

Or un chômage élevé engendre des situations de chômage prolongées. Et comme la durée de la privation d'emploi majore la difficulté de retour à l'emploi, c'est donc un véritable cercle vicieux qui s'installe.

L'avis présenté aujourd'hui le décrit parfaitement.

Le groupe des professions libérales souhaite insister sur trois points :

Premièrement, afin d'éviter que la crise économique ne se transforme en désastre social, la priorité est de sauver l'emploi. Pour cela, la survie de nos entreprises est vitale car sans elles, il n'y a plus d'emplois. Nous soutenons donc la préconisation n°14 sur la prolongation et l'élargissement du recours à l'activité partielle. Le Gouvernement, et c'est heureux, semble favorable au regard du nouveau dispositif baptisé « *Activité réduite pour le maintien de l'emploi* ».

Deuxièmement, comme toujours en matière de santé, la prévention est essentielle. Or, la prévention de la désinsertion professionnelle est beaucoup mieux assurée chez nos voisins. C'est pourquoi, nous soutenons sans réserve la préconisation n° 15 qui recommande une approche coordonnée de la prévention des risques professionnels et du vieillissement au travail, entre tous les acteurs : les médecins conseils de l'Assurance maladie, les ingénieurs de prévention des CARSAT, les médecins du travail et bien sûr les médecins de ville. Dans plusieurs avis, que ce soit sur la santé en général, la santé scolaire, la santé au travail ou la santé environnementale, le CESE ne cesse de préconiser une meilleure organisation et un décloisonnement du système. Cela rejoint d'ailleurs le concept de santé globale que nous avons développé récemment dans l'avis sur les maladies chroniques.

Enfin, le groupe des professions libérales souhaite rappeler, une fois de plus, qu'au regard des 2,8 millions de travailleurs non-salariés que comptait la France fin 2017, le salariat ne résume pas l'activité professionnelle. D'une part, la progression constante de l'exercice indépendant répond au besoin de proximité, de responsabilité et d'indépendance d'une partie croissante de la population, et des jeunes en particulier. D'autre part, ces emplois non-salariés sont une vraie opportunité. Pourquoi s'en priver ? D'autant que si la création de sa propre entreprise permet un retour à l'emploi, elle offre aussi la possibilité d'en générer d'autres.

Parce que le travail est plus qu'une source de revenus, mais aussi un facteur d'épanouissement et d'intégration sociale, la prévention et la réduction du chômage de longue durée est une vraie priorité.

Le groupe des professions libérales remercie les rapporteurs et les membres de la section pour la qualité de ce travail et a voté l'avis.